



Aide au Logement des Personnels Nouvellement Nommés

A retourner au Rectorat – Service SPAS – Bureau de l'Action Sociale
10 rue de la Convention – 25030 BESANCON CEDEX
Tel : 03.81.65.47.38 (sauf le mercredi)

Date limite de réception des dossiers : 5 novembre 2018 – cachet de la Poste faisant foi.

Ne pas attendre la date limite d'envoi pour déposer le dossier.

Tout dossier incomplet à la date limite sera rejeté.

Etablissement d'exercice du demandeur : Enseignement public Enseignement privé Enseignement supérieur

Département : 25 39 70 90

DEMANDEUR			
NOM de famille :		NOM d'usage :	
Prénom :		Date et lieu de naissance :	
N° INSEE complet avec la clé (13 chiffres + 2) figurant sur votre Carte Vitale		Grade :	
Etablissement d'affectation :			

FINALITÉ

Aider à faire face à des frais de déménagement et/ou d'installation dans un nouveau logement, en qualité de propriétaire ou de locataire.

AYANTS-DROIT

Vous êtes fonctionnaire (titulaire ou stagiaire) et vous vous trouvez dans un des cas suivants :

- Nommé(e) dans un premier poste, y compris sur un poste logé par nécessité de service
- Affecté(e) sur un nouveau poste suite à la réussite à un concours
- Vous arrivez dans l'Académie de Besançon à la faveur d'une mutation interacadémique

Date de nomination dans l'Académie de Besançon : _____

L'une ou l'autre de ces situations a entraîné pour vous un changement de résidence et donc des frais de déménagement et d'installation, soit en qualité de locataire, soit en qualité de propriétaire.

Déménagement effectué le : _____

Adresse de votre ancienne résidence	Adresse de votre nouvelle résidence

DÉCLARATION SUR L'HONNEURJe soussigné(e) ⁽¹⁾ M. / Mme _____

sollicite l'attribution de l'A.S.I.A., objet de la présente demande et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces fournis. Je m'engage à ne pas déposer de dossier au titre de l'A.I.P. pour l'année scolaire 2018-2019.

Fait à _____, le _____

Signature :

*La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes et de fausses déclarations (article L. 554-1 du code de la Sécurité Sociale et article 150 du Code pénal).
L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L. 583-3 du code de la Sécurité Sociale).*

⁽¹⁾ NOM et prénom du demandeur**CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

Les ressources familiales ne doivent pas excéder un quotient familial académique (Q.F.A.) de 1 150 €, calculé de la façon suivante :

$$Q.F. = \frac{\text{Revenu Brut Global}^{(*)}}{12} : \text{nombre de parts fiscales}$$

^(*) figurant sur votre avis d'impôt sur les revenus de l'année N-2**Calcul du QFA :**

Revenu Brut Global	€	=	€

	12		
Nombre de parts fiscales			
Quotient Familial Académique			doit être inférieur à 1 150 €

Le versement de cette prestation n'est cumulable :

- ▶ ni avec l'Aide à l'Installation des Personnels (A.I.P.) versée une seule fois en début de carrière sous certaines conditions,
- ▶ ni avec l'aide du Comité Interministériel des Villes (C.I.V.) pour les R.E.P.
- ▶ ni avec l'indemnité pour frais de changement de résidence prévue par le décret n° 90.347 du 28 mai 1990

ATTENTION : IMPRIMER, COMPLÉTER ET ENVOYER TOUTES LES PAGES DU DOSSIER DE DEMANDE DE PRESTATION D'ACTION SOCIALE.
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT

MONTANT DE LA PRESTATION

Le montant de la prestation est fixé à 400 € par foyer fiscal au titre de l'année civile 2018.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER

ATTENTION : Pour toute 1^{ère} demande de prestation d'action sociale, joindre également le dossier initial de demande de prestation d'action sociale dûment rempli et accompagné des pièces justificatives. Faute de disposer de ce dossier nécessaire à la prise en charge financière des dossiers de prestations sociales dans les nouvelles applications informatiques, votre dossier ne pourra pas être instruit. **Ce dossier initial n'est pas à fournir s'il a déjà été transmis.**

Justification des ressources : (veiller à ce que tous les chiffres du revenu brut global et du revenu fiscal de référence soient entièrement lisibles sur la photocopie)

➤ Photocopie complète de votre avis d'impôt sur le revenu 2017 (sur les revenus de l'année 2016)

Combien d'exemplaires d'avis d'impôt fournir ? :

Vous êtes mariés ou pacsés : 1 justificatif pour le ménage

Vous vous êtes mariés ou pacsés en 2016 : 3 justificatifs (un pour chacun en qualité de célibataire et un commun)

Vous vivez maritalement : 2 justificatifs (1 pour chacun des membres du couple)

Remplir la déclaration sur l'honneur en page 2

Relevé d'Identité Bancaire ou Postal uniquement en cas de changement après le dépôt du dossier initial

Photocopie de l'arrêté de nomination ou de mutation pour les fonctionnaires

Photocopie des justificatifs de votre ancien domicile (quittance de loyer, facture d'E.D.F. ou G.D.F., etc...)

Photocopie des justificatifs de votre nouveau domicile (copie de contrat de location daté et signé, quittance de loyer, factures d'E.D.F. ou G.D.F., etc...)

Pour les personnels contractuels, joindre une photocopie du contrat de travail sauf en cas de 1^{ère} demande où il sera joint dans le dossier initial

En cas de changement survenu depuis le dépôt de votre dossier initial, veuillez fournir les pièces justifiant le changement (arrêté d'affectation en cas de mutation, livret de famille en cas de naissance, ...).

NB :

➔ Les demandeurs dont les dossiers seront retenus recevront directement le montant de l'aide sur leur compte bancaire

➔ Les demandeurs dont les dossiers ne seront pas retenus recevront une lettre de refus motivée

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'instruction administrative et financière de demandes de prestations interministérielles (P.I.M.) ou d'action sociale d'initiative académique (A.S.I.A.).

Les destinataires des données collectées sont le bureau d'action sociale et la plateforme CHORUS du Rectorat de l'Académie de Besançon.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Rectorat de l'Académie de Besançon, Division des Personnels Enseignants, Bureau de l'Action Sociale, 10 rue de la Convention, 25030 BESANCON CEDEX.

Vous pouvez également, pour motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

A.S.I.A. - Aide aux personnels nouvellement nommés**PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION**

NOM et prénom du demandeur : _____ Grade : _____

Date de réception du dossier : _____

Montant QFA :		OUI	NON
	doit être inférieur à 1 150 €		

Autres critères :

	Oui	Non
Date limite d'envoi ou de dépôt du dossier respectée (5 novembre 2018)		
Nomination dans un 1 ^{er} poste ou affectation sur un nouveau poste après réussite à un concours ou arrivée dans l'académie de Besançon à la faveur d'une mutation inter-académique		
Un déménagement a bien eu lieu et a occasionné des frais		
Bénéficiaire de l'aide C.I.V.		
Bénéficiaire de l'aide A.I.P.		

Contrôle de la régularité du dossier :

La présente demande :
 correspond ne correspond pas
 aux critères de présentation du dossier fixés par l'arrêté rectoral du 28 mai 2018.

Domaine(s) dans le(s)quel(s) le dossier n'est pas conforme aux critères :

Ordonnateur : RECTORAT

N° de DP : _____

Programme :

- 214 – public
 139 – privé
 150 – supérieur

Après examen des pièces justificatives présentées par l'agent, le Recteur de l'Académie de Besançon décide :

- d'octroyer une aide d'un montant de **400 €**
 de ne pas octroyer d'aide

Visa de l'autorité chargée du contrôle